

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_221019_091

portant sur

DON DE JEAN-MARIE ROUVIER AU MUSÉ DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 9,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

CONSIDÉRANT que le projet scientifique et culturel validé en son temps par les élus, valorise l'importance des collections Sciences de la Terre et archéologie, le musée cherche régulièrement à enrichir ses collections par l'intermédiaire de dons ou de dépôts,,

CONSIDÉRANT qu'une des missions premières d'un musée de France est, au-delà de la sauvegarde, de l'étude, de la transmission et de la valorisation de ses collections, d'acquérir des œuvres destinées à enrichir ses collections,,

CONSIDÉRANT que le don sera présentée prochainement à la commission d'acquisition de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) Occitanie pour régularisation,,

CONSIDÉRANT que Jean-marie ROUVIER, demeurant 1328 avenue des orchidées – 34980 SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE, propose au musée de Lodève la donation de 10 (dix) œuvres de Max Théron :

- *Menu du 27 août 1927, Hôtel du Nord à Lodève*, comportant en vignette une gravure de l'artiste figurant une barque sur un lac par pleine lune, pointe sèche sur papier, 21,5 x 12,5 cm (carte), 5,8 x 10,6 cm (feuille gravée), 3 x 7,4 cm (gravure). Signé en bas à droite, ex. 1/15. Bon état général.
- *Vue de Lodève depuis le bas du pont roman sur la Soulondre*, pastel sur papier gris, 19,2 x 26 cm, signé en bas à gauche. Bon état général.
- *Deux arbres et lune*, aquarelle et eau-forte ? sur papier, 31,5 x 22,5 cm (feuille), 16 x 10 cm (cuvette), 15,2 x 9,4 cm (gravure). Signé en bas à gauche. Bon état général.
- *Danseuse ?*, eau-forte ? sur papier, sous verre, 16,8 x 12,5 cm (feuille), 7,8 x 7,5 cm (gravure). Dédicace sur la feuille au crayon papier : « A mon ami Mr Ch. Rouvier cordialement ». Signé en bas à droite : « Max Théron ». Bon état général.
- *Nu à la lyre, au cheval à bascule, devant la cathédrale Saint-Fulcran*, eau-forte ? sur papier, sous verre, 13 x 16,6 cm (feuille), 7,9 x 11,4 cm (gravure). Dédicace sur la feuille, au crayon papier : « A monsieur J. Rouvier en toute cordialité ». Signé en bas à droite : « Max Théron ». Bon état général.
- *Tête de Christ*, monotype ?, sous verre, 18,7 x 15,7 (feuille partie visible), 12,2 x 10 cm (image). Signé en bas à gauche au crayon papier : « Max Théron ». Bon état général.
- *Tête de Christ à la couronne d'épines, de profil senestre*, lithographie, sous verre, 19,5 x 14,4 cm (feuille partie visible), 13,5 x 10,2 cm (image). Signé en bas à droite au crayon papier : « Max Théron ». Bon état général.
- *Christ en croix en buste avec corbeaux*, lithographie, sous verre, 12,5 x 19,6 cm (feuille partie visible), 7,2 x 15,3 cm (image). Signé en bas à droite au crayon papier : « Max Théron ». Bon état général.
- *Tête de Christ à la couronne d'épines, de profil senestre*, lithographie, sous verre, 26,4 x 18,2 cm (image). Signé en bas au centre au crayon papier : « M. Théron ». Bon état général.

- *Couple âgé assis*, pointe sèche, sous-verre, 29,3 x 39,5 cm (image). Épreuve d'artiste. Signé en bas à droite au crayon papier « M. Théron ». État satisfaisant, deux tâches claires à gauche et à droite, papier un peu jauni.

CONSIDÉRANT que ce don vient enrichir le fonds déjà existant d'oeuvres de Max Théron, qui a surtout une valeur documentaire et n'a pas vocation à être exposé dans les salloes du musée,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : d'accepter le don de Jean-marie ROUVIER de 10 (dix) euvres de Max Théron :
- *Menu du 27 août 1927, Hôtel du Nord à Lodève*, comportant en vignette une gravure de l'artiste figurant une barque sur un lac par pleine lune, pointe sèche sur papier, 21,5 x 12,5 cm (carte), 5,8 x 10,6 cm (feuille gravée), 3 x 7,4 cm (gravure). Signé en bas à droite, ex. 1/15. Bon état général.
- *Vue de Lodève depuis le bas du pont roman sur la Soulondre*, pastel sur papier gris, 19,2 x 26 cm, signé en bas à gauche. Bon état général.
- *Deux arbres et lune*, aquatinte et eau-forte ? sur papier, 31,5 x 22,5 cm (feuille), 16 x 10 cm (cuvette), 15,2 x 9,4 cm (gravure). Signé en bas à gauche. Bon état général.
- *Danseuse ?*, eau-forte ? sur papier, sous verre, 16,8 x 12,5 cm (feuille), 7,8 x 7,5 cm (gravure). Dédicace sur le feuille au crayon papier : « A mon ami Mr Ch. Rouvier cordialement ». Signé en bas à droite : « Max Théron ». Bon état général.
- *Nu à la lyre, au cheval à bascule, devant la cathédrale Saint-Fulcran*, eau-forte ? sur papier, sous verre, 13 x 16,6 cm (feuille), 7,9 x 11,4 cm (gravure). Dédicace sur la feuille, au crayon papier : « A monsieur J. Rouvier en toute cordialité ». Signé en bas à droite : « Max Théron ». Bon état général.
- *Tête de Christ*, monotype ?, sous verre, 18,7 x 15,7 (feuille partie visible), 12,2 x 10 cm (image). Signé en bas à gauche au crayon papier : « Max Théron ». Bon état général.
- *Tête de Christ à la couronne d'épines, de profil senestre*, lithographie, sous verre, 19,5 x 14,4 cm (feuille partie visible), 13,5 x 10,2 cm (image). Signé en bas à droite au crayon papier : « Max Théron ». Bon état général.
- *Christ en croix en buste avec corbeaux*, lithographie, sous verre, 12,5 x 19,6 cm (feuille partie visible), 7,2 x 15,3 cm (image). Signé en bas à droite au crayon papier : « Max Théron ». Bon état général.
- *Tête de Christ à la couronne d'épines, de profil senestre*, lithographie, sous verre, 26,4 x 18,2 cm (image). Signé en bas au centre au crayon papier : « M. Théron ». Bon état général.
- *Couple âgé assis*, pointe sèche, sous-verre, 29,3 x 39,5 cm (image). Épreuve d'artiste. Signé en bas à droite au crayon papier « M. Théron ». État satisfaisant, deux tâches claires à gauche et à droite, papier un peu jauni.
- **ARTICLE 2** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le dix neuf octobre deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI

